



# Politique de protection des données personnelles

## Table des matières

<b>1. Objectif.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Champ d'application.....</b>	<b>3</b>
<b>3. Définitions .....</b>	<b>3</b>
3.1. Notion de donnée personnelle .....	3
3.2. Notion de donnée sensible.....	3
3.3. Personne concernée.....	3
3.4. Responsable de traitement de données à caractère personnel .....	4
3.5. Sous-traitant.....	4
3.6. Traitement de données à caractère personnel .....	4
3.7. Destinataire.....	4
<b>4. Identité du responsable du traitement et coordonnées .....</b>	<b>4</b>
<b>5. Données personnelles faisant l'objet d'un traitement .....</b>	<b>4</b>
5.1. Collecte, finalités et base légale .....	4
5.2. Consentement .....	5
5.3. Durée de conservation.....	6
5.4. Minimiser la collecte et la conservation des données personnelles .....	6
<b>6. Mesures de sécurité techniques et organisationnelles .....</b>	<b>6</b>
<b>7. Transfert de données vers des pays tiers .....</b>	<b>7</b>
<b>8. Exactitude des données, responsabilité, transparence et droits des personnes concernées.....</b>	<b>7</b>
<b>9. Droit applicable et juridiction compétente.....</b>	<b>8</b>
<b>10. Suivi et modifications de la présente politique.....</b>	<b>8</b>

## 1. Objectif

Le présent document formalise la politique de protection des données personnelles de Denos Medical Assistance (DMA). Il constitue un cadre de référence en matière de protection de données en décrivant l'ensemble des règles de gestion et de gouvernance applicables à la protection des données personnelles au sein de DMA.

## 2. Champ d'application

La présente politique de protection des données personnelles s'applique à l'ensemble des activités de DMA et relève de l'application du règlement général sur la protection des données – RGPD. Cette politique est applicable à DMA et l'ensemble de ses filiales présentes sur le territoire de l'union européenne.

Pour les filiales hors de l'union européenne, cette politique s'applique si celles-ci effectuent un traitement de données à caractère personnel relatives à des personnes qui se trouvent sur le territoire de l'union.

Cette politique de protection des données personnelles, s'applique aussi aux filiales traitant les données à caractère personnel se trouvant dans les pays hors de l'union européennes pour lesquels le droit d'un pays membre de l'union européenne s'applique.

Pour une filiale de DMA ou sa nouvelle implantation hors de l'union européenne, le traitement des données personnelles des sujets qui ne sont pas membres de l'union européenne, doit se faire en conformité avec la réglementation locale en matière de protection des données personnelles.

## 3. Définitions

### 3.1. Notion de donnée personnelle

Elle désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

### 3.2. Notion de donnée sensible

Elle désigne des données personnelles qui font apparaître, directement ou indirectement, l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que le traitement des données génétiques, des données biométriques aux fins d'identifier une personne physique de manière unique, des données concernant la santé ou des données concernant la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique.

### 3.3. Personne concernée

Elle désigne une personne physique pour laquelle les données à caractère personnel sont collectées ou traitées par DMA ou par un sous-traitant de DMA, quels qu'en soient les usages.

### 3.4. Responsable de traitement de données à caractère personnel

Le responsable du traitement de données à caractère personnel, désigne la personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens d'exécution du traitement

### 3.5. Sous-traitant

Le sous-traitant est la personne physique ou morale, une entreprise ou un organisme public, qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement, dans le cadre d'un service ou d'une prestation.

### 3.6. Traitement de données à caractère personnel

Cette notion désigne, toute opération portant sur des données personnelles, quel que soit le procédé utilisé. Par exemple, enregistrer, organiser, conserver, modifier, transmettre des données personnelles, ou les rapprocher avec d'autres données.

### 3.7. Destinataire

Le destinataire désigne la personne habilitée, en compte-tenu de ses fonctions, à recevoir une communication de données enregistrées dans un fichier ou un traitement.

## 4. Identité du responsable du traitement et coordonnées

Responsable du traitement : DENOS Medical Assistance, 42 avenue de la Grande Armée, 75017 Paris, N° d'immatriculation au RCS : 525 151 890 R.C.S. Paris. Délégué à la protection des données : DPO@denosgroup.com.

## 5. Données personnelles faisant l'objet d'un traitement

DMA collecte les informations nécessaires au fonctionnement de son activité et au bon déroulement des services proposés.

Il s'agit essentiellement :

- D'informations relatives à l'état civil (nom, prénom, date de naissance, ville de naissance...)
- De coordonnées (numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail...)
- D'informations relatives à la situation professionnelle (employeur, statut, poste...)
- D'informations de santé nécessaires à la bonne délivrance des services DMA souscrits (éléments de dossiers médicaux, programmation et étapes de parcours de soin, pathologies...)

### 5.1. Collecte, finalités et base légale

Informations collectées	Finalités	Base légale
<p><b>Informations relatives à l'état civil</b> : Nom, Prénom, date de naissance, ville de naissance</p> <p><i>Ces données sont communiquées volontairement</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion des parcours de soin</li> <li>• Accompagnement des patients</li> <li>• Suivi des maladies chroniques</li> </ul>	<p>Notre intérêt légitime à fournir une prestation efficace, conforme à nos obligations contractuelles, à répondre à toute demande ou réclamation reçue.</p>



Informations collectées	Finalités	Base légale
<b>Coordonnées :</b> numéro de téléphone, adresse postale, adresse mail <b>Informations relatives à la situation professionnelle :</b> employeur, statut, poste <b>Information de santé :</b> éléments de dossiers médicaux, programmation et étapes de parcours de soin, pathologies	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Protection des intérêts vitaux de la personne concernée (par exemple situation d'urgence médicale en situation de vie ou de mort)</li> <li>• Le traitement des données personnelles est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public</li> <li>• Gestion des collaborateurs DMA</li> </ul>	Notre intérêt légitime à exercer ou défendre les droits des personnes concernées ou nos droits, conformément aux dispositions légales applicables.
<b>Toute autre donnée que les personnes concernées décident de nous communiquer</b>		Nos obligations légales, réglementaires ou déontologiques (telles que la tenue de registres, prévention des fraudes)
		<i>Consentement des personnes concernées.</i> En décidant de nous communiquer une donnée que nous n'avons pas demandée, les personnes concernées consentent à ce que nous l'utilisions pour les finalités mentionnées.

## 5.2. Consentement

La collecte et le traitement des données personnelles nécessitent le consentement de la personne concernée, sauf dans les cas où ce traitement découle d'une obligation légale ou d'une exécution contractuelle. Les personnes concernées peuvent révoquer leur consentement à tout moment en contactant le délégué à la protection des données (cf. paragraphe 9).

Ce consentement peut être, selon les modalités d'intervention de DMA (services DMA inclus dans des garanties d'assurance, services proposés indépendamment de contrats d'assurance etc.) et selon la nature des données personnelles concernées :

- Recueilli par l'assureur ou le gestionnaire d'assurances partenaire de DMA,
- Recueilli directement par DMA auprès de la personne concernée.

En effet, dans certaines situations, l'assureur ou le gestionnaire d'assurance est amené à recueillir le consentement pour que les données qu'il détient pour ses propres finalités soient transmises par son intermédiaire à DMA afin que DMA puisse délivrer les services souscrits. Si des données personnelles supplémentaires sont nécessaires à la bonne réalisation des services DMA, DMA recueillera directement le consentement correspondant auprès de la personne concernée.

DMA s'assure que le consentement géré par les assureurs fait preuve de transparence en informant les personnes concernées, lors de la collecte de leurs données à caractère personnel, sur la manière dont DMA les utilise et de leur partage éventuel avec des tiers.

Les données sont collectées loyalement, aucune collecte n'est effectuée à l'insu de la personne.

### 5.3. Durée de conservation

Les données personnelles collectées par DMA font l'objet d'une conservation pendant une durée limitée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités de collecte. Pour un traitement hors activités de recherches la durée de conservation des données de santé est de 10 ans.

Cas particuliers :

Dans certaines situations spécifiques, il est de la responsabilité du responsable de traitement des données, de procéder à une évaluation de la durée de conservation de données (par exemple : dans le cas de décès d'un patient, de déménagement ou de licenciement, etc.).

### 5.4. Minimiser la collecte et la conservation des données personnelles

DMA collecte, utilise, transmet et traite les données personnelles qui sont nécessaires aux fins identifiées dans la présente politique de protection des données personnelles ou autorisées par la loi. Si des données personnelles sont demandées à des fins autres que les finalités identifiées ci-dessus, DMA informera les personnes concernées de la nouvelle base et de la nouvelle finalité et, le cas échéant, le consentement respectif pour le traitement des données personnelles sera demandé.

Les données personnelles seront conservées par DMA pendant la durée nécessaire à la bonne exécution de la finalité pour laquelle elles ont été collectées et conformément aux exigences légales. En cas de litige, elles pourront être conservées jusqu'à expiration du délai de prescription.

Les données personnelles étant collectées sur la base d'un consentement, elles seront conservées jusqu'à ce que la personne concernée exprime le droit de s'opposer à la poursuite du traitement de ses données, si aucune autre base ne prévaut.

Les durées de conservation des données peuvent être sensiblement modifiées lorsque des finalités d'archivage d'intérêt public, des raisons historiques, scientifiques ou statistiques sont en jeu. Dans ce cas, DMA s'engage à adopter les mesures de conservation et de sécurité appropriées.

Le stockage et la conservation des données à des fins statistiques seront proportionnés à la finalité poursuivie, respectant l'essence du droit à la protection des données à caractère personnel et prévoyant des mesures adéquates et spécifiques pour défendre les droits et intérêts fondamentaux de la personne concernée.

Lorsque les données personnelles ne sont plus nécessaires, elles seront anonymisées de manière irréversible (auquel cas il est possible de conserver et d'utiliser des informations anonymes) ou détruites de manière sécurisée.

## 6. Mesures de sécurité techniques et organisationnelles

DMA en sa qualité de responsable de traitement, s'attache à garantir aux personnes concernées la sécurité des traitements qui sont opérés sur les données à caractère personnel et à éviter toute violation au sens du RGPD (notamment : violation de sécurité d'une façon accidentelle ou illicite ; destruction, perte, altération de données, ou divulgation non autorisée de données à caractère personnel ; accès non autorisé à de telles données).

A cette fin, DMA met en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées, garantissant un niveau de sécurité adapté aux risques présentés par les traitements mis en œuvre.



DMA a mis en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles (physiques, électroniques et procédurales) adaptées à la sensibilité des informations que nous conservons et traitons. Notamment :

- Les données personnelles sont stockées et archivées en France
- Les données et flux de communication sont chiffrés en utilisant les algorithmes de cryptage conformes à l'état de l'art
- Choix de technologies digitales présentant les plus hauts standards de sécurité,
- Protection des applications par une authentification forte,
- Système d'habilitations des collaborateurs différenciées selon les types de données concernées, leur niveau de sensibilité et la fonction du collaborateur,
- Accès sécurisé aux locaux,
- Formation et management des collaborateurs de DMA, manipulant des données à caractère personnel dédiés au respect de la sécurité et de la vie privée,
- En complément des aspects liés au RGPD, habilitation « secret médical » de tous les collaborateurs amenés à accéder à de l'information médicale sous quelque forme que ce soit, avec délivrance d'un certificat renouvelé et actualisé tous les 2 ans,
- Charte d'utilisation sécurisée des ressources informatiques par les collaborateurs de DMA

## 7. Transfert de données vers des pays tiers

Dans le cas où les traitements de données réalisés par DMA impliqueraient un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers (situé hors de l'union européenne ou ne bénéficiant pas d'un niveau de protection adéquat au sens de la réglementation européenne) ou vers une organisation internationale, DMA s'engage à mettre en place des mesures garantissant les dispositions telles que prévues par la réglementation RGPD et à les faire respecter par ses collaborateurs et sous-traitants.

## 8. Exactitude des données, responsabilité, transparence et droits des personnes concernées

DMA veille à ce que les données personnelles soient exactes, complètes et à jour. Les détenteurs de données doivent contacter [dpo@denosgroup.com](mailto:dpo@denosgroup.com) par e-mail pour mettre à jour leurs données lorsque nécessaire.

Toutes les questions relatives aux pratiques de confidentialité de DMA doivent être adressées au délégué à la protection des données DMA par courrier électronique à l'adresse électronique suivante : [dpo@denosgroup.com](mailto:dpo@denosgroup.com) et/ou à l'adresse postale : DENOS Medical Assistance, à l'attention du Délégué à la Protection des Données (DPO), 42, Avenue de la Grande Armée 75017 Paris - France.

La personne concernée a le droit, dans les conditions et pour l'application des articles 12 à 22 du RGPD, de demander, à tout moment, au responsable du traitement :

- De fournir plus de détails sur la façon dont il utilise et traite ses données personnelles
- D'accéder aux données personnelles le concernant et aux informations prévues dans le RGPD
- La rectification ou l'effacement, sans délai justifié, y compris l'exercice du droit de limitation et « d'être oublié », lorsque, en l'absence d'autre base légale pour ledit traitement :
  - Les données personnelles ne sont plus nécessaires à la finalité qui a motivé leur collecte

- La personne concernée retire son consentement, uniquement applicable aux cas dans lesquels celui-ci est à la base de la collecte et du traitement des données ;
- La personne concernée s'oppose au traitement de ses données au-delà de la durée maximale de conservation
- La limitation du traitement des données, si l'une des situations suivantes s'applique :
  - Contestation de l'exactitude des données personnelles, après une période suffisante permettant au responsable du traitement de les vérifier et les mettre à jour
  - Le traitement est illicite et la personne concernée s'oppose à la suppression des données personnelles et demande, en retour, la limitation de leur utilisation
  - Le responsable du traitement n'a plus besoin des données personnelles à des fins de traitement, mais ces données sont nécessaires à la personne concernée aux fins de déclarer, d'exercer ou de défendre un droit en justice
  - La personne concernée s'est opposée au traitement, jusqu'à ce que les motifs légitimes soient vérifiés par responsable du traitement
- La portabilité des données, afin que la personne concernée puisse les transmettre à d'autres responsables du traitement, si le traitement est fondé sur le consentement ou si le traitement est effectué par des moyens automatisés
- De ne pas être soumis à des décisions individuelles automatisées, y compris le profilage
- Le droit de retirer son consentement à tout moment, à condition qu'il soit à la base de la collecte et du traitement des données, sans quoi cela compromet la licéité du traitement effectué sur la base du consentement précédemment donné jusqu'à la date de son retrait.

Ces droits, bien que reconnus dans le RGPD, ne sont pas absolus, ils devront donc être pesés à la lumière des obligations légales incombant à la DMA et, ainsi, à la lumière de ses droits et intérêts. Les demandes des personnes concernées seront traitées dans les limites établies par le RGPD.

Pour des raisons de sécurité et de protection des données, lors de l'exercice de l'un des droits susmentionnés, le responsable du traitement peut exiger un document prouvant l'identité de la personne concernée.

## 9. Droit applicable et juridiction compétente

Cette politique de confidentialité et de protection des données est régie par la loi Française.

Dans le cas d'une violation de données à caractère personnel constituant un risque à l'égard de la vie privée (une perte d'intégrité, de disponibilité, et de confidentialité), une notification sera transmise à la CNIL dans les meilleurs délais, et ce, conformément à l'article 33 du RGPD, au plus tard dans les 72 heures. Si l'incident constitue un risque élevé pour la vie privée des personnes concernées, les personnes concernées seront également notifiées.

## 10. Suivi et modifications de la présente politique

La présente politique est un document évolutif, qui peut subir des modifications ou être remplacé dans par une nouvelle version. La révision systématique du document, chaque 18 mois au minimum, est nécessaire afin d'intégrer les potentielles évolutions de DMA et de la réglementation. Cette révision est placée sous la responsabilité du DPO (Data Protection Officer ou Délégué à la Protection des Données).

Dernière mise à jour mai 2023